DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRANDANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 5 DECEMBRE 2024

Délibération n°2024.12.185 B

Versement d'une subvention à l'association Dispositif d'appui à la coordination de la Charente (DAC-16) pour le développement de la Maison sport santé GrandAngoulême : avenant n°1 à la convention du 24 janvier 2023

LE CIND DECEMBRE DEUX MILLE VINGT QUATRE à 17h30, les membres du Bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 29 novembre 2024

Secrétaire de Séance: Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

Membres en exercice: **27**
Nombre de présents: **21**
Nombre de pouvoirs: **2**
Nombre d'excusés: **4**

Membres présents :
Michel ANDRIEUX, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Monique CHIRON, Gérard DESAPHY, François ELIE, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gérard ROY, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU,

Ont donné pouvoir :
Philippe VERGNAUD à Pascal MONIER, Hassane ZIAT à Eric BIOJOUT,

Excusé(s):
Gérard DEZIER, Hélène GINGAST, Jean REVEREAULT, Vincent YOU,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
016-200071827-20241205-2024_12_185B-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/12/2024
Publication : 11/12/2024

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 5 DECEMBRE 2024

DELIBERATION N°2024.12.185 B

Rapporteur : Michel BUISSON

VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION DISPOSITIF D'APPUI A LA COORDINATION DE LA CHARENTE (DAC-16) POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA MAISON SPORT SANTE GRANDANGOULEME : AVENANT N°1 A LA CONVENTION DU 24 JANVIER 2023

PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"

Pilier : Un territoire qui répond aux besoins de tous ses habitants et de toutes ses communes
Ambition : Veiller à la santé et au bienêtre de tous les habitants
Enjeux : Santé environnementale et prévention

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

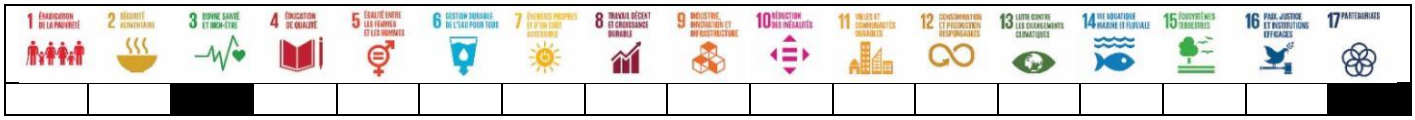

Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 3 : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien être à tout âge (Accès aux soins, offre de soins, santé-environnement, sécurité sanitaire et soutien à l'activité sportive sous toutes ses formes)
ODD 17 : Renforcer les moyens de mettre en œuvre les partenariats

La Maison Sport Santé GrandAngoulême est labellisée Maison Sport Santé par le Ministère de la Santé et par le Ministère des Sports, de la Jeunesse et de la vie associative et GrandAngoulême bénéficie de financements pour développer le sport santé.

Depuis son ouverture le 1er février 2023, plus de 300 personnes orientées par leur médecin ont été accompagnées par cette structure, dans le cadre du dispositif sport sur prescription médicale.

Le bon fonctionnement de la Maison Sport Santé est assuré grâce à un partenariat avec l'association Plateforme territoriale d'Appui à la Coordination de la Charente (DAC-16), dans le cadre d'une convention, approuvée par délibération n°25 du conseil communautaire du 24 janvier 2023. Cette association propose dans le cadre de ce partenariat des activités et des services en lien avec le sport santé au sein de la Maison Sport Santé GrandAngoulême, assurés actuellement par un équivalent temps plein.

Le bureau communautaire du 27 juin 2024 a par ailleurs approuvé, par délibération n°96 B, l'adhésion de GrandAngoulême à cette association.

La Maison Sport Santé fait l'objet d'une forte fréquentation et le nombre d'ateliers d'activité physique adaptée est aujourd'hui limité par les ressources humaines disponibles.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
016-200071827-20241205-2024_12_185B-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/12/2024
Publication : 11/12/2024

Il est donc proposé un avenant n°1 à la convention du 24 janvier 2023 définissant les modalités administratives, techniques et financières de collaboration entre GrandAngoulême et la plateforme d'appui territoriale de la Charente dans le cadre de la Maison sport Santé.

Cet avenant envisage le versement d'une subvention de GrandAngoulême à l'association DAC-16 dans le cadre de ce partenariat, d'un montant de 13 034 € pour l'année 2024 afin de permettre le recrutement d'un demi équivalent temps plein supplémentaire. Ce renfort contribuera à augmenter le nombre de bénéficiaires pris en charge, notamment par la mise en place d'ateliers d'activités physiques supplémentaires.

Il est rappelé que tout élu qui pourrait être intéressé, y compris à titre personnel ou familial, par l'attribution de cette subvention, ne peut prendre part au débat et au vote de cette délibération.

Je vous propose :

D'APPROUVER le versement d'une subvention de 13 034 € à l'association Plateforme territoriale d'Appui à la Coordination de la Charente (DAC-16) pour le recrutement d'un demi-équivalent temps plein supplémentaire à la Maison Sport Santé de GrandAngoulême.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer l'avenant n°1 à la convention du 24 janvier 2023 entre GrandAngoulême et la plateforme d'appui territoriale de la Charente ainsi que tous les actes afférents.

Pour : 23 **Contre :** 0 **Abstention :** 0	**APRES EN AVOIR DELIBERE** **LE BUREAU COMMUNAUTAIRE** **A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES** **ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
016-200071827-20241205-2024_12_185B-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/12/2024
Publication : 11/12/2024

Avenant n° 1 à la convention de partenariat entre GrandAngoulême et la Plateforme Territoriale d'Appui pour le fonctionnement de la Maison Sport Santé

Entre
La Communauté d'Agglomération de GrandAngoulême, dont le siège est situé 25 boulevard Besson Bey, 16023 ANGOULEME Cedex
Ci-après dénommée « GrandAngoulême » et représentée par son Président, Monsieur Xavier BONNEFONT, autorisé par délibération n° du bureau communautaire du 05/12/2024

Et
L'association Plateforme territoriale d'Appui de la Charente, domicilié centre des affaires du pôle, 20 impasse de Valenceau de ZI n°3 16 160 Gond-Pontouvre, représentée par Madame Véronique Hantzberg, en sa qualité de Présidente.

Vu la délibération n°2023.01.025 du 24 janvier 2023 définissant la convention de partenariat GrandAngoulême-PTA16 pour la Maison Sport Santé
Vu la délibération n°2024.06.096B relative à l'adhésion de GrandAngoulême à cette association.

Art 1 : Objet de l'avenant N°1

Par délibération du 24 janvier 2023, le bon fonctionnement de la Maison Sport Santé a été assuré grâce à un partenariat avec l'association Dispositif d'Appui à la Coordination de la Charente (DAC-16), dans le cadre d'une convention, approuvé par la délibération n°2023.01.025. Cette association propose dans le cadre de ce partenariat des activités et des services en lien avec le sport santé au sein de la Maison Sport Santé GrandAngoulême, assurés actuellement par un équivalent temps plein.

La Maison Sport Santé fait l'objet d'une forte fréquentation et le nombre d'ateliers d'activité physique adapté est aujourd'hui limité par les ressources humaines disponibles.

Une subvention de GrandAngoulême à l'association DAC-16 dans le cadre de ce partenariat, d'un montant de 13 034 € pour l'année 2024 permettra le recrutement d'un demi équivalent temps plein supplémentaire. Ce renfort permettra d'augmenter le nombre de bénéficiaires pris en charge, notamment par la mise en place d'ateliers d'activités physique supplémentaires.

Art.2 : Participation financière de GrandAngoulême et modalités de versement

Les modalités de versement de cette subvention sont les suivantes :

GrandAngoulême versera la totalité de cette somme à la signature du présent avenant.

GrandAngoulême se libérera de la somme due en faisant porter le montant au crédit du compte ouvert au nom du

Domiciliation:
RIB :
IBAN :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
016-200071827-20241205-2024_12_185B-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/12/2024
Publication : 11/12/2024

Les autres articles de la convention sont inchangés

Fait à Angoulême, le 05/12/2024

Pour GrandAngoulême,
le Président

Pour l'Association PTA,
La Présidente,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
016-200071827-20241205-2024_12_185B-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 11/12/2024
Publication : 11/12/2024